

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/NGA/2
8 novembre 2001

(01-5529)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD

NIGÉRIA

Par une communication de sa Mission permanente, datée du 17 septembre 2001, le Nigéria a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, présentée au titre de l'article 63:2 de l'Accord.

Le gouvernement nigérian, conformément à l'article 63:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et aux procédures convenues par le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce notifie au Conseil, par la présente, ses principales lois et réglementations consacrées aux brevets et aux dessins et modèles industriels, aux marques de fabrique ou de commerce et aux droits d'auteur.

Veillez noter que des projets d'amendement aux lois sur la propriété intellectuelle sont actuellement examinés par le gouvernement afin de satisfaire aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC. On espère que les projets de loi deviendront des lois d'ici la fin de l'année. Les projets de loi devraient porter sur le respect des droits de propriété intellectuelle, la protection des indications géographiques, les renseignements non divulgués, les schémas de configuration de circuits intégrés et la protection des variétés végétales.

Vous voudrez bien noter par ailleurs que les réponses à la liste de questions concernant les moyens de faire respecter la législation en matière de droits de propriété intellectuelle sont en cours d'élaboration et seront présentées au Conseil avant l'examen de novembre 2001.

Les "principales lois et réglementations" sont énumérées à l'Annexe I.

ANNEXE I

PRINCIPALES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS CONSACRÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Loi sur le droit d'auteur, modifiée en dernier lieu en 1999.¹

Législation subsidiaire:

- Décret sur le droit d'auteur (octroi réciproque) de 1972.²
- Règlements relatifs au droit d'auteur (sociétés de perception des droits) de 1993.³
- Règlements relatifs au droit d'auteur (location de bandes vidéo) de 1999.⁴
- Règlements relatifs au droit d'auteur (dispositifs de sécurité) de 1999.⁵

- Loi sur les brevets et les dessins et modèles.⁶

Législation subsidiaire:

- Décret sur les brevets et les dessins et modèles (pays parties à la Convention).⁷
- Règles sur les brevets.⁸
- Règles relatives aux dessins et modèles.⁹
- Décret sur les brevets et les dessins et modèles (dispositions transitoires et clause de sauvegarde additionnelles).¹⁰

- Loi sur les marques de fabrique ou de commerce.¹¹

Législation subsidiaire:

- Règlement sur les marques.¹²

¹ Voir document IP/N/1/NGA/C/1.

² Voir document IP/N/1/NGA/C/2.

³ Voir document IP/N/1/NGA/C/3.

⁴ Voir document IP/N/1/NGA/C/4.

⁵ Voir document IP/N/1/NGA/C/5.

⁶ Voir document IP/N/1/NGA/I/1.

⁷ Voir document IP/N/1/NGA/I/2.

⁸ Voir document IP/N/1/NGA/P/1.

⁹ Voir document IP/N/1/NGA/D/1.

¹⁰ Voir document IP/N/1/NGA/I/3.

¹¹ Voir document IP/N/1/NGA/T/1.

¹² Voir document IP/N/1/NGA/T/2.